



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

**FRANCE. — PARIS, 21 NOVEMBRE.**

Les bruits répandus hier sur l'arrivée à Paris des premières nouvelles de Constantine ne se sont pas encore confirmés, mais on en attend d'un moment à l'autre au ministère de la marine. Les vents contraires qui régnent dans la Méditerranée empêchent les arrivages réguliers des bâtiments.

On dit que le duc de Nemours doit être nommé vice-roi d'Algérie, après l'expédition de Constantine; le poste de gouverneur-général des possessions d'Afrique serait alors supprimé et remplacé par un intendant général qui serait placé sous les ordres du vice-roi.

Cette nouvelle nous paraît si peu probable que nous n'y croyons guère quoi qu'elle soit assez généralement répandue aux Tuileries. Elle enleverait d'ailleurs M. le maréchal Clausel à nos possessions d'Afrique, ce qui produirait un effet désastreux dans la colonie, où l'on a la plus grande confiance dans les talents du maréchal.

— Le voyage du duc d'Orléans, à Bruxelles, qui devait avoir lieu ces jours derniers, a été remis au mois de janvier prochain. On dit aussi que le prince royal doit aussi aller faire un nouveau voyage en Angleterre, au printemps prochain.

— Les bruits d'une modification ministérielle, pour le moment de l'ouverture des chambres, semblent prendre quelque consistance; les conférences continuent entre M. Thiers et M. Molé.

— La mise en liberté de M. le prince de Polignac et de M. Guernon de Ranville a été signée dans la journée de dimanche. En sortant du château de Ham, le prince de Polignac se rendra à Londres; M. Guernon de Ranville se rendra dans sa terre de Ranville, près de Caen.

(Quotidienne.)

— On croit pouvoir annoncer avec certitude que M. le duc d'Angoulême persiste dans son abdication de Rambouillet. Il paraît qu'il y a été décidé, contrairement à certaines ambitions, par l'influence de Mme. la Dauphine, qui porte un vif intérêt au duc de Bordeaux.

— Un énorme serpent s'était glissé dans la volière d'un amateur d'oiseaux à Marseille, et après les avoir dévorés, il s'était blotti dans une cage où il dégringolait son copieux repas. L'amateur, qui arriva au moment de la digestion, lança dans la cage un de ces gros chats qui vivent de maraude. Alors un combat terrible s'engagea, le reptile roula ses anneaux autour du chat pour l'étouffer. Le chat saisit dans sa gueule la tête du serpent, et après une longue lutte, les deux animaux se sont entre-tués.

— M. Delache, de Saint Omer, possédait une tortue terrestre qu'il élevait soigneusement dans ses serres chaudes. Cet animal, malgré les soins dont il était l'objet, vient de mourir. Il pesait 82 livres.

— Le quartier de l'École de Médecine a été ce matin le théâtre d'un événement des plus tragiques. Les époux Vallette, fabricants de parapluies, rue de l'École de Médecine, vivaient depuis sept ans dans la plus parfaite intelligence. Depuis quelques jours le mari était attaqué d'une fièvre cérébrale, et pleine de la plus tendre sollicitude la dame Vallette veillait, sans interruption, près du chevet de son mari, qu'elle entourait des soins les plus touchants.

Ce matin, vers dix heures, tandis que la dame Vallette,

qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit, s'était assoupie dans un fauteuil, le malade se leva tout à coup dans le paroxysme de la fièvre, et saisissant un marteau en fer placé à quelque distance, parmi quelques autres outils de sa profession, le malheureux en asséna un coup terrible sur le crâne de sa pauvre femme, qui chancela et tombe en poussant un cri plaintif.

Jelant aussitôt l'arme homicide, dont le manche s'est brisé entre ses mains par la violence du coup, Vallette, tournant sa fureur contre lui-même, saisit un rasoir, s'en porta plusieurs coups à la gorge, et tomba son tour sans connaissance, près du corps ensanglanté de sa femme.

Attirés par le bruit, quelques voisins étant accourus, ces deux infortunés, qui respiraient encore, ont été transportés immédiatement à l'hospice de la clinique de l'école, où l'opération du trépan a été faite sans délai à la dame Vallette, qui l'a subie avec une admirable résignation.

Quant au mari, bien que son état fût des plus graves, on espérait cependant qu'aucune de ses blessures ne serait mortelle.

Bulletin de la bourse du 22. — La rente française était mieux tenue qu'hier, et elle a même un peu monté; mais les affaires étaient stationnaires, et il parait y avoir de l'inquiétude dans les esprits. On craignait que les cours de Londres ne vinssent demain en baisse, et que nos fonds n'en fussent de nouveau affectés. On redoutait aussi la fin de l'année, époque à laquelle les besoins d'argent se font ordinairement sentir.

La seule valeur qui se maintienne en ce moment, et qui soit même en hausse, est celle des obligations de la ville. Cette faveur provient de l'approche du tirage.

La rente active se tient toujours faiblement. On a fait 19 1/4 3/8. On s'enquiert de tous côtés de la situation de Bilbao, on parlait d'une lettre écrite par un légatimiste, et datée du camp de don Carlos, dans laquelle il serait dit que Bilbao ne pourrait sans doute pas être emporté aussitôt qu'on l'espérait, à cause de l'esprit de jalousie qui existe entre Villaréal et Casa Egua. Ces deux chefs sont en rivalité ouverte; Villaréal voudrait supplanter Egua dans son commandement des troupes qui forment le siège de Bilbao.

**NOUVELLES D'ESPAGNE.**

On lit ce soir dans la Charte de 1830 :

« Le gouvernement reçoit de Bayonne la nouvelle télégraphique suivante :

« 19 novembre 1836, sept heures du soir.

« Gomez était le 7 à Berlinga, paraissant se diriger sur Cordoue. Rodil était le 9 à Médelin, il a été remplacé par Narvaez, investi du commandement général contre Gomez, et qui était à Navalmaral le 10.

« Le feu contre Bilbao n'était pas encore ouvert le 15. Espartero était attendu le 18 à Portugalette, où il trouvera la flotte anglaise. »

Dans une lettre de Cordoue en date du 6 novembre, que nous trouvons dans les journaux espagnols du 13, on annonce l'entrée de Gomez à Guardalcanal, qui est à six lieues au midi de Llerena, sur la route de Séville. Mais un post scriptum de la même lettre dit que cette nouvelle ne se confirme pas. Cependant le capitaine général Espinosa était parti de Cordoue avec toutes les forces disponibles pour disputer aux carlistes le passage de la Sierra-Morena. Nous ne savons rien de plus positif sur la route suivie par Gomez depuis son arrivée à Berlinga le 7.

Un bagagero (conducateur de bagage), qui a marché pendant huit jours avec les troupes de Gomez, rapporte que

un violon. Nicolò prend l'instrument et jone le morceau à la première vue. Le malade demande en riant qui joue son concerto de la sorte? Grande fut sa surprise quand on lui apprit que c'était un enfant. Il refusa de le croire; convaincu enfin par ses yeux: Mon petit ami, je n'ai rien à vous apprendre, dit-il, allez à la garde de Dieu, chez Paër.

Ce célèbre compositeur dirigeait alors le Conservatoire de Parme. Ce fut à l'homme qui lui avait servi de maître à lui même, au vieux mais si savant maître de chapelle Girelli qu'il confia d'abord Nicolò. Pendant six mois, Girelli lui donna trois fois par semaine des leçons le contrepoint.

Nicolò atteignit ainsi sa quatorzième année. L'excessive sévérité de son père, qui n'allait pas en s'ajoussant, commençait à lui peser. Enfin il obtint à grande peine de se rendre à Lucques pour un concert, accompagné de son frère seulement. Le sentiment de son indépendance donnant un nouvel essor à son génie, il obtint le plus beau succès qu'il eût encore mérité. Il fit fureur. Depuis lors, il entreprit ses voyages seul. On cherchait à le fixer dans chaque ville, mais toutes les offres étaient inutiles; la vie errante avait trop de charmes pour cette tête ardente récemment affranchie.

Outre le violon, Nicolò s'exerçait aussi sur la guitare, il en jouait avec une rare perfection. Pourtant cet instrument lui parut toujours d'un genre fort inférieur. « Je n'aime pas la guitare, disait-il, mais je la regarde comme un conducateur de pensées. Je la prends quelquefois pour mettre mon imagination en verve, ou pour me rendre compté d'une difficulté que je ne puis pas encore exécuter avec le violon. »

Qu'un jeune homme fougueux, passionné, échappé tout à coup à un rigoureux esclavage, soit tombé dans quelques uns de ces écarts que l'on n'apprend à éviter que par l'expérience, cela se conçoit sans peine. Il aime le jeu, les femmes, et ne vécut pas toujours dans la société la plus exemplaire. Le biographe allemand Scholtry a raconté quelques aventures qui ne dépareraient point les Mémoires de Casanova. Il venait d'atteindre sa vingtième année, quand il se décida cependant à accepter une position fixe à la cour de Lucques. C'est immédiatement avant cette époque, et, selon d'autres versions, entre les années 1814 et 1814, que la malveillance a placé cette

leurs équipages sont organisés en trois brigades de deux cents mulets chacune, portant les munitions, les pièces de montagne, les vivres, le butin, les blessés ou les hommes qui tombent de fatigue. Il y a cent mulets chargés de fusils et dix mulets chargés d'or ou d'argent. Le nombre d'hommes qui marche avec la division et reçoit les vivres monte à plus de 12,000, en y comprenant les muletiers, les cantiniers, les gens d'administration et autres non combattans. Le nombre des chevaux et des bêtes de somme passe 2000. Lorsque toute cette colonne est obligée de traverser les montagnes par un seul et même chemin, sa longueur est de trois à quatre lieues.

Bilbao continue à se défendre; on dit que les assiégés ont exécuté une sortie vigoureuse, où ils ont eu l'avantage. Le général Espartero, après un long détour, est arrivé près de Portugalette, au bord de la mer, avec 18,000 hommes. Villaréal, général des carlistes, s'est retiré de Sodape sur les hauteurs d'Alorzo Tegni, tout près de Bilbao, où il paraît s'établir pour couvrir le siège et recevoir l'attaque de l'armée constitutionnelle. Si Espartero n'est pas parvenu à dégager la place assiégée avant le 19 ou 20 novembre, elle sera forcée de capituler; tous les ouvrages extérieurs sont pris, et le corps de place ne se compose que de fortifications mal reliées, mal défendues, qu'on a établies pendant la présente guerre, pour résister à un coup de main, et non à un siège formel.

— On écrit de Badajoz, le 8 novembre :

« Les absurdités et les insultes que contient le dernier arrêté du ministre de la guerre, marquis Rodil, qui met l'Estramadure en état de siège, ont causé ici la plus violente exaspération. Après ce qui s'est passé à Almaden, la patience échappe pour la lire jusqu'au bout. Rodil est étonné de ce que nos gardes nationaux n'aient pas tenu devant une fiction qu'il n'a pu ou n'a pas su combattre lui-même, et lorsqu'il a laissé succomber sans secours nos miliciens d'Estramadure qui défendaient Almaden. Il menace de la peine de mort les miliciens mobilisables qui ne se réuniront pas à sa colonne ou à celle d'Alaix, quand on ne sait même pas où sont leurs colonnes. »

— On lit dans le Journal d'Indre et Loire (Tours) du 19 novembre :

« Le général espagnol Marotto, auquel notre ville avait été assignée pour résidence, et qui était gardé à vue par deux gendarmes, est parvenu à s'évader dans la soirée de mercredi dernier. Prétextant un besoin, il était descendu de l'appartement qu'il occupait au premier étage, et se trouvait suivi d'un de ses gardiens, dans une allée qui aboutit à la rue; là il a subitement éteint sa lumière et s'est enfui en attirant la porte après lui. Depuis ce moment, toutes les recherches faites pour découvrir les traces du fugitif ont été inutiles. »

**BELGIQUE.**

Bruxelles, 23 novembre (trois heures). La cote de Londres est restée sans influence sur notre bourse. Les obligations Ardoin n'ont pour ainsi dire pas changé de prix depuis hier : on a fait 18 7/8 1/2 pour rester 16 7/8 argent au comptant et papier à terme. Mutualité Industrielle n°3 1/2 A. 114 cours.

Anvers, (2 heures) Ardoin 19 argent au comptant, Amsterdam, 22 novembre.— Dette active 2 1/2 p. c. 52 7/16 9116

**PAGANINI.**

Nicolò Paganini naquit à Gènes en février 1784; son père, Antonio Paganini, était un homme d'affaires pauvre et sans clientèle. Asses bon musicien lui-même; il devina bientôt les brillantes facultés de son fils, et le mit enfant à l'étude du violon. La discipline paternelle fut rude. L'homme d'affaires, peu occupé, restait presque continuellement au logis, où il se complaisait à de savants calculs et à d'ingénieuses combinaisons pour gagner à la loterie. Pendant tout ce temps le petit Nicolò était tenu de ne point quitter la chambre, et de s'exercer sur son instrument. De ces deux travailleurs, celui qui courait le moins après la fortune était pourtant dans le chemin pour l'atteindre.

En attendant, le moindre manque d'application était puni par le jeûne. Ce fut au point que la santé de l'enfant s'altéra d'une manière sensible. Heureusement sa passion pour l'art n'en souffrit pas; il ne se sentait heureux que lorsqu'il était parvenu à imaginer quelque difficulté bien extraordinaire. Dans le cercle des amis de la famille, ce fut à qui prophétiserait déjà ces hautes destinées.

Une circonstance en outre était venue influer sur son imagination italienne et ne fut pas le stimulant le moins actif. Sa mère Thérèse, née Boccardo, avait vu en songe un ange qui lui avait assuré que son fils deviendrait un grand violon.

Il n'avait encore que huit ans lorsqu'il écrivit sous la direction de son père une sonate où il s'était amusé à réunir tant et de telles difficultés, qu'il ne se trouva personne en état de l'exécuter. Dès cette époque il allait jouer à peu près trois fois la semaine dans des églises, et se fit aussi entendre dans quelques salons. Son nom commença à faire du bruit à Gènes; et enfin, à 9 ans il figura pour la première fois dans une solennité théâtrale. Ce fut au bénéfice du célèbre soprano Marchesi. Il exécuta des variations de sa composition sur l'air républicain français de la Carmagnole.

Antonio jugeant désormais son fils au-dessus des leçons paternelles, le plaça sous la direction d'un maître plus habile, Costa, premier violon de Gènes. L'enfant reçut environ 3 leçons en six mois, après quoi le père le conduisit chez Rolla, à Parme. Rolla était malade au lit; sa femme fit attendre les arrivants dans une pièce contigue. Là se trouvaient sur une table le plus nouveau concerto du maestro et

absurde histoire, qu'il aurait subi une arrestation, soit à Gènes, Mantoue ou Milan, comme prévenu d'avoir assassiné sa femme.

Plusieurs années après, Scholtry, se trouvant à Venise dans l'intimité de Paganini, se hasarda à lui demander si cette rumeur avait en effet quelque fondement. « Per Baccho, s'écria Paganini, ceci n'est pas une petite affaire. Il n'y a qu'un malheur; ces gens ignorent que je n'ai jamais été marié. » En même temps il tira d'un portefeuille plusieurs numéros de journaux: l'Observateur de Trieste, 23 avril 1828, l'Observateur autrichien, la Gazette des Théâtres de Vienne. Il y lut une lettre dans laquelle il déclarait publiquement et solennellement « ne s'être, dans aucun temps de sa vie, ni dans aucun pays quelconque, conduit autrement qu'en homme d'honneur qui respecte les lois, et n'avoir jamais eu à subir de condamnation ni de prévention criminelle, que là-dessus il en appelait au témoignage des autorités de tous les états dans lesquels il avait vécu. » Certes, si Paganini ne se fût senti la conscience nette, il se fût bien gardé de provoquer par la voie des journaux une enquête où il eût été si facile de le confondre.

Dans un autre entretien de ce genre, il confia à son biographe que plusieurs fois on l'avait confondu avec le violon polonais, aussi célèbre que libertain, Duranowsky, qu'il avait souvent vu et entendu dans sa jeunesse.

Bien que le traitement de Paganini à la cour de Lucques fût des plus mesquins, une affaire de cour le retint long-temps dans cette ville. Son célèbre jeu sur la corde G date de cette époque; lui-même a raconté à Prague comment l'idée lui en vint. « A Lucques, disait-il à Scholtry, outre la direction de l'orchestre dont j'étais chargé toutes les fois que la famille régente venait à l'Opéra, je jouais trois fois par semaine à la cour, et tous les quinze jours, pour le grand cercle, j'y organisais un grand concert où parut souvent la princesse régente, Elisa Bacioli, princesse de Lucques et Piombino, et la sœur bien aimée de Napoléon. J'outerai qu'elle avait pour habitude de ne jamais attendre la fin de mon concerto; quand j'en arrivais aux sons harmoniques, elle sentait son système nerveux trop fortement ébranlé. Heureusement pour moi, ils faisaient éprouver une émotion plus douce à une autre personne fort aimable qui n'avait garde de quitter le cercle. Sa passion pour la musique, et je dus à cela



intéressés dans plusieurs exploitations de mines, ne se fussent empressés de proposer ces modifications à MM. Coghen et Meeus, ministres d'état. Enfin, MM. Meeus et Coghen, ministres n'auraient pas manqué, certes, de faire instruire, les affaires de mines, dans les bureaux de l'administration, avec toute l'indépendance et l'impartialité que nécessitent les demandes en concurrence, venant de la part de MM. Coghen et Meeus, propriétaires de mines.

Nul doute encore que MM. Coghen et Meeus, ministres d'état, n'eussent procédé à la nomination du conseil des mines dans l'intérêt de la justice, et non dans celui de MM. Meeus et Coghen, intéressés dans nos plus grandes exploitations charbonnières.

Enfin l'élévation de MM. Meeus et Coghen présentait encore un autre avantage : elle aurait évidemment contribué à applanir les difficultés existantes entre le gouvernement belge et l'ancienne banque des Pays-Bas, et il est probable que MM. Coghen et Meeus, ministres d'état, auraient défendu les intérêts du pays avec zèle et désintéressement, contre MM. Coghen et Meeus, directeurs et actionnaires de la Banque.

Les deux ministres auraient fait preuve de la même impartialité, sans doute, quand il se serait agi de la rigoureuse observation des articles qui régissent les obligations de la Société générale, envers le gouvernement. Si l'intérêt du pays l'avait exigé, évidemment encore MM. Meeus et Coghen, ministres, auraient mis à la raison, MM. Meeus et Coghen, directeurs et actionnaires de l'établissement. On sait assez la bonne volonté, la condescendance, qu'a montrés autrefois M. Meeus pour le gouvernement belge, qu'en fait, il refusait de reconnaître.

Cette histoire de MM. Meeus et Coghen, banquiers, manufacturiers et ministres, est en vérité presqu'aussi plaisante que celle de maître Jacques, tout à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon ; mais au fond, ce n'est pas la même chose ; car si maître Jacques cumulait, c'était du moins au profit de son maître.

Nous aurions pu pousser plus loin l'énumération des garanties qu'offrirait au pays l'administration de MM. Meeus et Coghen ; mais nous pourrions y revenir si le projet n'est point abandonné comme le soutiennent quelques uns. Du reste nous verrons bien.

Par ordonnance du 17 de ce mois, M. de Behr, président de la cour d'appel de Liège, faisant les fonctions de premier président, a fixé l'ouverture des assises de la province de Luxembourg, pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1837, au lundi 9 janvier, à Arlon. Il a nommé pour les présider M. Grandgagnage, conseiller à la cour.

Par ordonnance de la même date, il a fixé l'ouverture des assises, pour les provinces de Limbourg et de Namur, audit jour, 9 janvier. Il a nommé pour présider les assises du Limbourg, M. Vandervecken, conseiller, et pour présider celles de la province de Namur, M. le conseiller Dochen.

Par ordonnance, en date du 19 novembre, M. le président a fixé l'ouverture des assises de la province de Liège, au lundi 23 janvier ; il a nommé pour les présider, M. Dochen, et pour siéger en qualité de juges, MM. Vandervecken, Grandgagnage, Deschamps et Schaezen. En cas d'empêchement des juges délégués, ont été nommés pour compléter la cour, MM. les conseillers Dupré et Mockel.

Le service des postes rurales sera incessamment organisé dans notre province. Les agents de l'administration des postes ont reçu l'ordre de se concerter dans chaque localité avec le chef de l'administration communale, pour désigner, de commun accord, le lieu où la boîte aux lettres doit être placée.

L'emplacement sera fourni par la commune, et les frais de fabrication de la boîte et de son placement sont supportés par le département des finances.

Le compte des fonds provinciaux de l'exercice 1835 est déposé au greffe de la province. Chacun peut en prendre inspection jusqu'inclure le 20 décembre prochain.

Une circulaire de M. le gouverneur de notre province, en date du 19 novembre, appelle l'attention des collèges des bourgmestres et échevins, sur la nécessité et l'urgence des patrouilles nocturnes, pendant l'hiver. L'organisation de ce service intéresse vivement la conservation des propriétés, et la sûreté des citoyens.

Le biographe allemand s'attache ensuite à justifier son héros d'une accusation qui n'intéresse que le caractère privé et non le talent de l'artiste. A l'en croire, Paganini est loin d'être inaccessible aux sentiments de générosité. (Siècle.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Il y a sur le carreau de la Halle d'honorables négociantes en herbes, qui, depuis longtemps, ont fait le sacrifice de leur réputation personnelle, mais qui n'entendent pas la plus mince plaisanterie sur les objets de leur négoce. Elles veulent bien consentir à n'être pas des vertus première qualité, des exemples de modestie surfine, de tempérance extra-surfine, mais la plus minime atteinte portée à la fraîcheur de leurs melons, à la tendresse de leur salade, à la verderesse de leurs épinards, est une offense qu'elles ne pardonnent pas, et qui détermine inévitablement en égratignures, bonnets déchirés, et par suite en procès devant la police correctionnelle.

Mlle. Désirée. — Je suis connue; incapable de mépriser la marchandise de personne; mais, au respect à la mienne; j'entends pas raison là-dessus ou je tape; c'est mon idée.

Mlle. Sidonie. — On te la renforce ton idée quand ça te prend; c'est pas les petites menottes qu'on a peur, ma bichette; c'est la langue de scorpion qu'est effilée comme une pointe d'asperge.

Mlle. Désirée. — Ma langue! qu'est que t'as à en dire de ce meuble là! je sais bien que ça te vexé qu'elle soie dans ma bouche...

Mlle. Sidonie. — Et dites donc les autres, elle appelle ça une bouche! plus souvent; oui, une bouche de vipère.

M. le président. — Taisez-vous, vous n'êtes pas ici sur le carreau de la Halle. Laissez parler la plaignante.

Mlle. Sidonie. — Mais je suis plaignante aussi, moi; demandez plutôt à mon avocat. Eh bien! ou donc qu'il est mon avocat? Pas possible, moi qui y a donné ma confiance ce matin, il me plante là toute seule. (S'adressant au garde municipal.) Dites donc, si c'est vous qui faites les commissions d'ici...

M. le président. — Encore une fois, taisez-vous.

Mlle. Sidonie. — Mais quand je vous dis que je suis plaignante pour de vrai; demandez à mes témoins.

— Bien que le ministère semble disposé à maintenir la législation existante en ce qui concerne la draperie française, au moins quant à présent, la pétition de nos industriels contre les dispositions du projet de loi ministériel n'en sera pas moins envoyée à la chambre des représentants. Cette requête est déjà convertie de plus de 400 signatures d'industriels et de négociants de ce district.

(Journal de Verviers.)

— M. de Bériot a obtenu gain de cause devant la cour du consistoire d'York, qui l'a autorisé à transférer en Belgique les restes mortels de sa femme. Appel a été interjeté devant la cour métropolitaine d'York. Toutefois le procureur qui a été chargé d'attaquer la décision a exprimé le désir qu'on ne donnât point suite à la procédure.

(Débats.)

— *Madame Malibran.* — La cause immédiate de la mort de cette admirable cantatrice n'a pas été aussi généralement connue qu'elle méritait de l'être; nous disons qu'elle méritait de l'être, car il paraîtrait qu'elle est tombée martyre de son art. A la fête musicale de Manchester, un duo dans lequel chantait l'illustre cantatrice, et qui exigeait les plus grands efforts de la voix, fut demandé. M<sup>me</sup> Malibran, après avoir exprimé, par des signes suppliants le désir qu'on la dispensât de cette répétition, s'adressa à M. Georges Smart qui dirigeait l'orchestre, en lui disant: « Si je chante de nouveau, je mourrai. » Le directeur lui répondit qu'il ne lui restait d'autre moyen que de se retirer et qu'il ferait des excuses au public. Alors elle répliqua avec une énergie prophétique: « Non, je chanterai! mais je suis une femme morte! »

(Paris Sun.)

— Un fait assez singulier vient de se passer à Bonn. Deux soldats du régiment de cavalerie en garnison dans cette place, amoureux de leur monture, comme le sont tous les soldats allemands, se faisaient des défis sur les qualités de leurs chevaux; la bourse moins fournie que celles des lords habitués de New-Market, ils ne pouvaient parier cent ou mille francs, mais ils s'engageaient réciproquement, pour l'amour propre, à faire sauter leurs chevaux à une hauteur jusqu'ici inconnue en Angleterre. Ils s'étaient promis de profiter de la première occasion favorable, pour tenter l'épreuve, sans contrevenir à la rigueur des réglemens militaires. Le jour ne pouvait par conséquent être fixé, le hasard décida la gageure; revenant du champ de manœuvres, le régiment défilait sur un vieux pont qui est au milieu des fortifications de la place, lorsque le cheval du parieur provoqué s'effraya, franchit le parapet, tomba dans le fossé à sec à une profondeur de 24 pieds du Rhin, rester ferme sur ses quatre membres, ne point désarçonner son cavalier, fut l'affaire d'un instant; prendre aussitôt le galop pour sortir du précipice inattendu, valut au cavalier et à son maître, l'aveu d'une victoire complète de la partie adverse. Le régiment applaudit à l'unanimité à ce tour de force et d'adresse. On attend l'autorisation du ministre de la guerre, pour le mettre à l'ordre du jour de l'armée.

RÉPERTOIRE ADMINISTRATIF, par MM. de Brouckère et Tielemans.

La députation de notre conseil provincial vient d'adresser la circulaire suivante, sous la date du 18 de ce mois, aux collèges des bourgmestres et échevins de la province :

« L'étude de l'administration et du droit administratif présente de grandes difficultés dans un pays qui a, comme le nôtre, changé souvent de gouvernement et de législation.

« Vous avez pu en faire l'expérience dans l'exercice des fonctions dont vous êtes revêtus, et nous sommes sûrs que vous avez, ainsi que nous, senti plus d'une fois le besoin d'un bon livre sur cette matière.

« Deux compatriotes, MM. Ch. de Brouckère et Tielemans, ont eu l'heureuse idée de combler cette lacune en publiant un Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique, trois volumes de ce répertoire, qui en contiendra douze, ont déjà paru; on y trouve des articles qui jettent un grand jour sur les points les plus obscurs de l'administration et qui assurent à l'ouvrage, fruit d'un profond savoir et de laborieuses recherches, un rang distingué parmi les productions littéraires et scientifiques de notre époque.

« Nous nous montrerons toujours disposés à contribuer, autant qu'il est en nous, à la propagation de livres utiles, c'est vous dire assez, MM., que notre autorisation ne sera pas refusée aux allocations qui figureraient aux budgets des conseils communaux, des hospices et autres établissements publics, pour abonner nous à l'ouvrage de MM. Ch. de Brouckère et de Tielemans.

« Deux volumes tout au plus paraissent chaque année, et

une demi-douzaine de voix de femmes, parties du banc des témoins. — Oui, oui, Sidonie, t'es plaignante aussi bien que Désirée, je crois bien; tu peux bien te plaindre après ce qu'elle t'a occasionné.

M. le procureur du roi. — Cela est exact; il y a une plainte récriminoire de la part de la fille Sidonie.

M. le président. — On l'entendra après. Fille Désirée, dites au tribunal le plus brièvement possible le sujet de votre plainte?

Désirée. — Bien dit, mon petit président; je vas vous conter ça dans le tuyau de l'oreille tout à la douce, sans m'évaporer. J'étais à ma place, dam! y a déjà beau temps; c'était à la saison des melons; j'en avais une belle partie d'une cinquantaine, beau choix, que j'en avais fait une belle pyramide comme le toit de la Bourse; pas un qui passait l'autre, dignes en droiture, quoi! V'ia un chaland qui me tombe pour un cantalou; je lui cherche son affaire; en cherchant, je bouscule un peu la tête de mes melons, si bien qu'en v'ia trois ou quatre qui débouchent et un qui sort de ma place et va sur celle de Sidonie, qui me le roule avec son vilain pied tout boueux et me gâte ma marchandise. Moi, ça me confond; je lui adresse une ou deux paroles qui vexent mademoiselle au point de dire que mes melons sont de la drogue et que j'attrape la pratique. Je vous demande s'il y a du bon sens de se dire des choses pareilles entre voisines, quand les chalandes sont là! De fait, le mien s'est en allé, et depuis ce temps-là, je ne peux plus rien vendre de mon état, vu que le carreau me fait journellement des vexations là-dessus.

Sidonie. — Et toi, la belle en langue, si t'avais dit que ça de moi, y aurait pas grand mal; mais, c'est plus ça; j'ai mes témoins, qui vont dire à ces messieurs que tu m'as appelée *rosse* et *chameau*, et voleuse; oui, voleuse, messieurs appelle-moi *rosse* et *chameau* tant que tu voudras, mais, pour voleuse, ça ne peut pas passer.

Désirée. — J'ai pas dit voleuse; j'ai dit escamoteuse, parce que c'est vrai que t'as escamoté des oranges à la mère Leroy.

Sidonie. — C'est donc ça; fallait le dire plutôt; bien sûr que tu dois savoir l'affaire des oranges à la mère Leroy, puisque t'étais avec moi, et que t'en as mangé plus que les autres.

Désirée. — Moi! plus souvent que j'en ai mangé; tu m'en as effec-

le prix du volume n'étant que de sept francs, cet abonnement constituerait une charge fort légère, que la commune la moins riche peut facilement s'imposer.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 24 novembre 1836, la troisième représentation de la reprise de MARIE, opéra comique en 3 actes. — Le CONSEIL DE REVISION, vaudeville en un acte. — RENAUDIN DE GAEN, vaudeville en 2 actes.

Vendredi 25 novembre, au bénéfice de M. Vadé, la première représentation du DIEU ET LA BAYADÈRE, grand opéra en deux actes. — La première représentation de KEAN ou DESORDRE ET GÉNIE, drame en 5 actes.

Très-incessamment la 3<sup>e</sup> représentation de GUSTAVE III. — La 4<sup>e</sup> de l'ECLAIR. — La 7<sup>e</sup> du GAMIN DE PARIS, vaudeville — A l'étude la JUIVE, grand opéra.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 23 NOVEMBRE.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Paschal Joseph Dupont, âgé de 76 ans, cultivateur, rue Fragnée, époux de Marie Joseph Wilgot. — Jean Louis Cluson, âgé de 29 ans, armurier, rue des Marais, époux de Marguerite Petit. — Me Louise Gernay, âgée de 72 ans, sans profession, faubourg d'Amersœur, veuve de Simon Beaujean. — Anne Marie Lambertine Tutot, âgée de 68 ans, sans profession, rue Ste-Véronique, épouse de Jacques Hyacinthe Fabry.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FABRIQUE

PELLETERIES

PROVISOIREMENT RUE DU POT D'OR, N° 619,

A L'ENTRÉE DU CÔTÉ DU PONT D'ILE.

On y trouve constamment au choix plus de 500 ARTICLES DE PELLETERIES confectionnés avec le plus grand soin et d'après les dernières MODES DE PARIS ET DE BRUXELLES, tels que Manchons de 10 fr. jusqu'à 1,000 fr. et au dessus, dito d'enfants de 3 à 15 fr., Boas de 8 fr. à 500 fr., Palatines de 25 fr. à 800 et au-dessus, Collets de Manteaux et Colliers, etc., etc.

Tous ces articles sont vendus au VÉRITABLE PRIX DE FABRIQUE et avec toutes garanties possibles. On se charge de toutes espèces de réparations et changements de formes quelconques.

POISSONS de MER très frais, au *Moridne*, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET rue Ste-Ursule.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

tivement donné une ou deux paires, mais je les ai données à ma petite; j'aurais plutôt mouru de faim que de manger des oranges volées.

M. le président. — L'affaire est entendue, taisez vous toutes deux.

Toutes deux. — Plus souvent! et mes témoins?

M. le président. — Vous avez parfaitement expliqué votre affaire; le tribunal est suffisamment éclairé.

Sidonie. — Pas possible, ou bien c'est donc Désirée qui va être condamnée?

Désirée. — Moi! ça serait drôle! c'est toi qui vas aller te coiffer au violon.

Pendant ce colloque, qui se prolonge indéfiniment, le tribunal renvoie les parties de leur plainte réciproque et compense les dépenses.

A cette décision, un brouhaha se fait dans l'auditoire, causé par le départ bruyant d'une quinzaine de femmes qui rejoignent leur chef de file et retournent au carreau de la Halle commenter l'administration de la justice en France.

ENIGME.

A l'abri d'une peau légère,  
Je tiens cent héros enfermés;  
Et par moi seulement leurs faits si renommés  
Sont à couvert de la poussière.  
Cependant, sous l'éclat des ornemens divers,  
Dont ma figure est revêtue,  
Je cache avec soin à la vue  
Un corps qui bien souvent est tout farci de vers.  
Jugez de mes emplois, quoique fort ignorante,  
En un espace assez petit,  
Je renferme beaucoup d'esprit;  
Mais qui de me voir se contente,  
Sans regarder jamais ce que j'ai dans le cœur,  
Est sans doute un pauvre docteur.

Le mot de la dernière énigme est *Vent*.

A LOUER pour en jouir de suite UN BEAU QUARTIER INDEPENDANT, situé rue du Pot d'Or, n° 63g.

TRÈS-BONNE TERRE DE JARDIN A DONNER, rue derrière St-Thomas, n° 332.

A LOUER de suite ou pour mars prochain, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, avec cour, jardin et bosquet.

ON DEMANDE pour des personnes tranquilles UNE MAISON composée de 5 à 6 pièces, ou UN APPARTEMENT avec trois pièces au moins, cuisine, chambre de domestique, cave, grenier.

On prévient que vers la fin du mois une grande VOITURE DE DÉMÉNAGEMENT retournera à vide à Bruxelles.

A VENDRE OU A ÉCHANGER

DES BIENS SITUÉS EN HESBAYE, UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Entre les domaines de Modave et de Vierset, sur la chaussée qui conduit de Liège à Havelange, dans un site charmant abondant en gibier; elle est composée d'une maison de maître, ferme, chapelle, distillerie avec too bonniers de prairies, prés, terres labourables et pâture, et 85 bonniers en belles forêts bien garnies de taillis sans futaye.

- 2. Deux pièces de terre contenant 16 verges grandes, situées à Villers-Évêque.
3. Deux autres pièces de terre de 3 à 4 verges, propres à bâtir, sises à Loën, commune de Lixhe.
4. Une de 6 verges, située à Boirs, commune de Glons.
5. Une maison, située à Liège, rue des Ravets, N. 462.
6. Et une autre maison, sise en cette ville, rue Table de Pierre, N. 483.

VENTE AVEC GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT,

BONNE MAISON

Judi, 1<sup>er</sup> décembre 1836, à 2 heures de relevée, il sera vendu publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, en son étude, place du Spectacle, la MAISON, n° 817, située au centre du quai de la Sauvenière, à Liège; avec cour, deux pompes et une communication sur la rue Basse Sauvenière.

Cette maison vient d'être restaurée à neuf et les changements qu'on a apportés à sa distribution, la rendent fort commode et agréable.

D'UNE MAISON.

MERCREDI, 30 novembre 1836, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire DELEXHY, rue St-Séverin, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE MAISON portant le numéro 658, sise à Liège, rue derrière les Potiers, Outre-Meuse.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de la vente et les titres de propriété.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE mettra en adjudication publique au rabais, à la salle de ses séances, le MERCREDI 30 novembre 1836, à trois heures précises de relevée, par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux,

DE LA BIÈRE

Nécessaire à ces établissements pendant l'année 1837. Les soumissions devront être remises, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où le cahier des charges est à voir, tous les jours, de 9 heures à midi. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

MAISON A VENDRE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

A Liège, le 16 novembre 1836.

VENTE DE DEUX MOULINS.

Le LUNDI 12 décembre 1836, à deux heures, le notaire PAQUE, exposera en vente aux enchères publiques, rue Souverain Pont,

DEUX GRANDS MOULINS A FARINE,

Mus par un excellent cours d'eau, composés de deux grandes roues ou volants, six couples de meules, pièces, chambres, cuisine, vastes greniers, caves, cour, écuries, jardin longeant l'eau d'Ourte, un autre jardin vis-à-vis, un bâtiment ayant servi à une distillerie, et une autre maison, le tout formant une superficie de 4 1/2 à 5 verges grandes (environ 1900 mètres carrés).

Cette belle et grande propriété située à Liège, rue Grande Bêche, n. 1222 et 1223, près du nouveau pont de la Boverie, endroit le plus florissant de la ville, est propre à y faire d'autres établissements en tous genres.

S'adresser audit notaire PAQUE.

Le JEUDI 15 décembre 1836, à deux heures, par devant M<sup>e</sup> OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, le notaire PAQUE procédera à la vente aux enchères publiques D'UNE BELLE ET SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE.

SISE A LIÈGE, RUE HOCHÉPORTE, N° 77,

Composée de dix pièces à feu, grands greniers et trois caves, avec porte cochère, grande cour, puits, citerne, écuries pour seize chevaux et jardin entouré de murs, d'environ deux verges grandes.

La maison est très achalandée et la propriété peut être divisée en plusieurs parties propres à y bâtir.

On peut voir les conditions audit bureau et en l'étude du notaire.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

MERCREDI et JEUDI 30 novembre, et 1<sup>er</sup> décembre 1836, à 1 heure après midi, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra au N° 922, rue Puits en Sock, à Liège, LES MEUBLES GARNISSANT CETTE MAISON, notamment: Batterie de cuisine, Tables, Chaises, Commodes, Garderobes, Buffet avec horloge, Linge, Literies, plusieurs Tonneaux de la capacité de 700 à 900 pots chacun, beaux Lauriers, Vins, etc. etc.

N. B. LES VINS seront vendus le 2<sup>e</sup> jour.

VENTE DÉFINITIVE.

On fait savoir que la MAISON située à Liège RUE DU POT D'OR, N° 692, portant l'enseigne du Gordon bleu, ayant été surenchère d'un 20<sup>e</sup> du prix moyennant lequel elle avait été adjugée provisoirement, elle sera réexposée en vente définitive le 5 décembre, à 10 heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, et pardevant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, situé rue mont St. Martin. — S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

ADJUDICATION.

Le MARDI 13 décembre, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après, savoir:

- 1<sup>er</sup> lot. Une MAISON propre au commerce et en bon état, libre de charges, située à Liège, rue Neuvic, n. 976.
2<sup>me</sup> lot. Une PETITE MAISON, située en cette ville, rue sur les Degrés des Tisserands, n°.
3<sup>me</sup> lot. Une MAISON et BATIMENS D'EXPLOITATION, n. 1165, avec 183 ares 8 centiares de jardin, prairie et houblonnière, situés au Laveu, derrière Ste. Véronique, quartier d'Avroy.
4<sup>me</sup> lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 20 muids 2 quartes, soit 4 929 litres 27 centilitres d'épeautre, due par M. Hamoir, fermier propriétaire à Borlé.
5<sup>me</sup> lot. Une rente de 27 francs 95 centimes, due par Nicolas Pilet, à Liège.
6<sup>me</sup> lot. Une rente de 12 francs 22 centimes, due par Mathias Conrardy, à Liège.
7<sup>me</sup> lot. Une rente de 21 francs 88 centimes, due par la dame veuve Latour, à Liège.
8<sup>me</sup> lot. Et un capital de 3,213 francs 5 centimes, produisant intérêt à 5 pour cent, dû par M. L. Folville, à Liège.
Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

AVIS.

Il sera procédé le 25 de ce mois, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la FOURNITURE des COIFFES DE SCHAKOS et de COLBACS, nécessaires pour le service de l'armée pendant 1837.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 16 novembre 1836.

GARDE CIVIQUE. — LEVÉE DE 1837.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu les lois des 31 décembre 1836, 18 janvier et 22 juin 1831, concernant le service de la Garde Civile; ARRÊTENT:

Les individus mâles, nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1815 inclusivement, jouissant des droits civils, sont requis de se faire inscrire pour le service de la Garde Civile au bureau du commissaire de police de leur quartier avant le 1<sup>er</sup> janvier 1837, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la loi du 31 décembre 1830. A cet effet, ils devront se munir d'un extrait de l'acte constatant leur naissance, qu'ils obtiendront gratuitement des autorités communales.

Les militaires en activité de service sont dispensés de cette obligation, à laquelle ils ne seront soumis qu'après avoir reçu leurs congés définitifs, en conformité de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 22 juin 1831.

Ceux qui seront reconnus ne pas s'être fait inscrire dans le délai prescrit seront portés d'office en tête de la liste alphabétique et seront en outre passibles d'une amende de 3 florins (6 francs 35 cent.) au moins, et de 7 florins (14 francs 81 cent.) au plus, d'après l'article 2 du même décret.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville, pour que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 21 novembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 22 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 1/2 J, 1<sup>er</sup> nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1831, Banque de Belg.

LONDRES, LE 21 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: 3 1/2% consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortès, Différées, Passives, Russie, Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 22 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Holl. Dette active, Dito 2 1/2%, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B., Russie, H. et C., Inscr. au gr. livree, Certifi. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 23 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Anvers. Det. activ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., Brésil. E. à L. 1824, usrag. Emp. 1831, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., Anvers. Det. pass., Etat-ro. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table with 4 columns: Amst., c. jours, Rotterdam, Idem, Paris, Idem, Lond. p<sup>r</sup> Estr. c. j., Ham. p<sup>r</sup> 40 HB. c. j., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 23 NOVEMBRE 1836.

A notre bourse de ce jour, les fonds espagnols ont été faibles au commencement. Ard. en ouvert 18 3/4 78 1/8 1/8 cours au comp. et 19 1/2 au 25 cour.

On a fait peu d'affaires. Primes à un mois 21 1/4 p. c. dont 1 p. c.

BRUXELLES, LE 23 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Dette active, Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832, Act. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique, So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Banq. lonc., S. du Cha. Flenu., Wasmo-Hornu., Sclassin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée, Sars-Longchamps, Chemin de fer., Fourn. des Vennes., Châteaufort., St.-Léonard., Verreries Charleroi., Espérance., Brasseries., Librairies., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., Id. 1835., Brésil Botsch., Rome.

VIENNE, LE 14 NOVEMBRE.

Métalliques, 103 1/8 — Actions de la banque, 1365 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 23 NOVEMBRE.

Le 3 mâts français Rio, v. de Montevideo, ch. de 13,000 cuirs. — La galj. dan. Genoveya, v. de Sunderber, ch. de graines de navet. — La galjée danoise Fortuna, v. de Stralsund, ch. de graines de navets. — Le schooner danois Emelie, v. d'Aarhuus, ch. — Le koff hanovrien Anna Sophia, v. de Carolinerziel, ch. — Le koff hanovrien Aurora, v. de Carolinerziel, ch. d'avoine et orge.

PLACE D'ANVERS, LE 23 NOVEMBRE.

VENTES. Café. — 400 balles Brésil à 29 1/2 cents, 200 dito dito à 30 1/2. 400 dito Batavia à 32 1/4. Sucre brut. — 200 caisses Havane blond et 63 dito dito, à prix divers. Sucre raffiné. — 12,000 kilo loms, à prix divers. Cigares. — 60,000 de Manille ont été traitée, le prix n'a pas été indiqué.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.